

Schéma de facturation expérimentation de télésurveillance

Fournisseur de solution technique

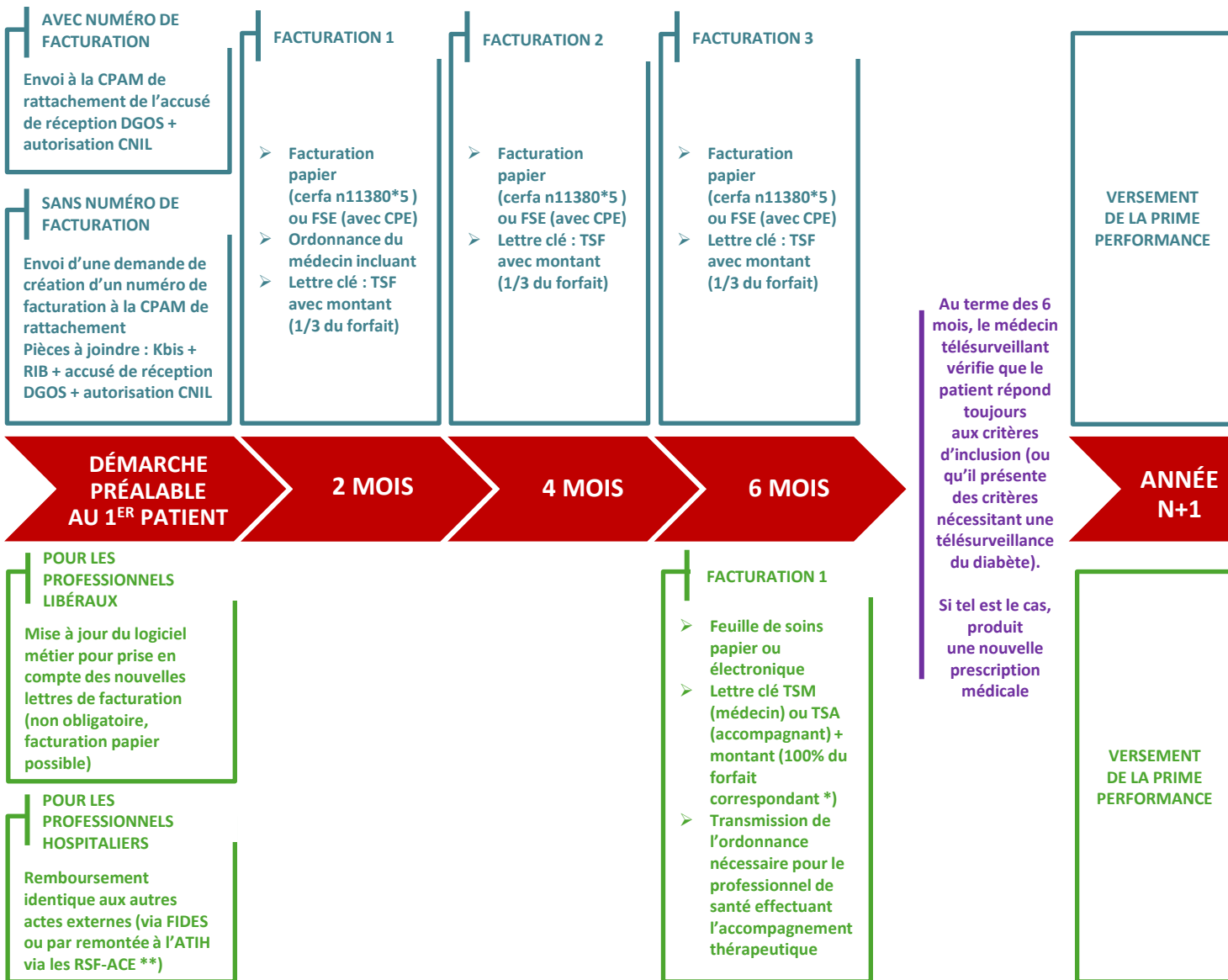


Professionnels de santé



Le médecin incluant réalise 3 ordonnances :

- une pour le médecin télé surveillant (lui-même le cas échéant)
- une pour l'accompagnant thérapeutique
- et une pour le fournisseur de solution technique



En cas de sortie de l'expérimentation : la somme complète du forfait pour 6 mois sera perçue. Appliquer ce schéma pour le temps restant à courir.

* Pour le cahier des charges « patients porteurs de prothèses cardiaque à visé thérapeutique » : 2 factures semestrielles à 65 €.

** Pour facturation via RSF-ACE : liste des actes actualisée et élargie aux prestations TSM / TMA. Lors des remontées des actes, indiquer à chaque fois les montants à facturer en fonction du cahier des charges.

TÉLÉSURVEILLANCE ARTICLE 36
RÉMUNÉRATION FORFAITAIRE FIXE PAR SEMESTRE* ET PAR PATIENT EN FONCTION DU CAHIER DES CHARGES ET DE L'ACTEUR CONCERNÉ

		Médecins effectuant la télésurveillance	Professionnel de santé effectuant l'accompagnement thérapeutique	Fournisseur de solution de télésurveillance et des prestations associées
		TSM	TSA	TSF
Lettres - clef Télésurveillance		Rémunération forfaitaire en € selon CDC		
		Montant semestriel	Montant semestriel	Montant semestriel
1) CDC "Patients Insuffisants cardiaques chroniques"		110,00 €	60,00 €	300,00 €
2) CDC "Patients insuffisants rénaux chroniques"	a- Patients insuffisants rénaux chroniques dialysés	73,00 €	30,00 €	300,00 €
	b- Patients transplantés rénaux	36,50 €	30,00 €	225,00 €
3) CDC "Patients Insuffisants Respiratoires" (IR)		73,00 €	30,00 €	300,00 €
4) CDC "Patients diabétiques"	a- Diabète de type 1 & 2 avec schémas insuliniques complexes	110,00 €	60,00 €	375,00 €
	b- Diabète de type 2 avec mono injection d'insuline	110,00 €	60,00 €	300,00 €
5) CDC "Patients porteurs de prothèses cardiaques implantables à visée thérapeutique"		65,00 €	-	Tarif LPP